

[Français]

LIVERPOOL (N.-É.)—L'IDENTITÉ DE L'AGENT  
D'ASSURANCE-CHÔMAGEQuestion n° 452—**M. Crouse:**

1. Quel est le nom de l'agent de l'assurance-chômage à Liverpool (N.-É.)?
2. Quel a été son salaire en 1970?
3. Quand a-t-il démissionné?
4. Quand le gouvernement compte-t-il nommer un nouvel agent à Liverpool?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** 1. Actuellement, il n'y a pas d'agent de l'assurance-chômage à Liverpool (N.-É.). Le dernier agent employé par la Commission dans cette localité était M. Lester L. Clements.

2. Néant.

3. M. Clements a démissionné le 6 novembre 1969.

4. Pour le moment, la Commission ne compte pas nommer un nouvel agent à Liverpool (N.-É.). Le bureau de la Commission situé à Halifax dessert les travailleurs de cette localité.

[Traduction]

GENERAL MOTORS—LES ROUES DE CAMIONNETTES  
FABRIQUÉES ENTRE 1960 ET 1965Question n° 457—**M. Mather:**

La société *General Motors* du Canada a-t-elle prévenu le gouvernement que la structure des roues de la camionnette de trois quarts de tonne qu'elle a fabriquée entre 1960 et 1965 est «sujette à un écroulement soudain et catastrophique» et a) dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il prises, b) dans la négative, le gouvernement sait-il que le gouvernement des États-Unis poursuit la *General Motors* pour avoir refusé d'informer les acheteurs de la défectuosité susmentionnée?

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La société *General Motors* du Canada n'a pas prévenu le gouvernement que la structure des roues de certaines camionnettes fabriquées entre 1960 et 1965 était défectueuse. Le ministère des Transports est au courant de la situation aux États-Unis. Le différend a trait aux véhicules construits avant l'adoption de la loi sur la sécurité des véhicules automobiles par les États-Unis en 1966; comme ce litige met en jeu des principes de droit très compliqués, il pourrait demeurer devant les tribunaux pendant une période de temps fort prolongée. La loi canadienne sur la sécurité des véhicules automobiles n'est pas encore officielle. On a proposé le 1<sup>er</sup> janvier 1971 comme date d'entrée en vigueur. La loi canadienne n'est pas rétroactive en ce qui a trait aux normes de sécurité et aux avis de défectuosité.

[Français]

\*RADIO-CANADA—LES EMPLOYÉS SUSPENDUS  
ET CONGÉDIÉSQuestion n° 469—**M. McCleave:**

Combien d'employés de Radio-Canada ont été a) suspendus, b) congédiés, à la suite des événements découlant de l'état d'insurrection appréhendée au Québec?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur le président, la Société Radio-Canada m'apprend que

[M. Duquet.]

deux de ses employés, l'un de la région d'Ottawa-Hull, l'autre de Montréal, ont été arrêtés en vertu de la loi sur les mesures de guerre et détenus pendant 13 et 10 jours respectivement; après avoir été libérés sans avoir été mis en accusation, ils ont été réintégrés dans leurs postes à Radio-Canada.

[Traduction]

LES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA COMMISSION  
DE LA FONCTION PUBLIQUEQuestion n° 483—**M. Schumacher:**

1. Combien de bureaux régionaux la Commission de la Fonction publique a-t-elle au Canada?
2. Où sont-ils situés?
3. Pendant la période du 1<sup>er</sup> août 1969 au 31 juillet 1970, combien de fonctionnaires ont été congédiés de chacun des bureaux, et pour quelles raisons?
4. Quelle était la langue maternelle de chaque fonctionnaire?
5. Combien étaient a) bilingues, b) unilingues?
6. Pendant la même période, combien de personnes ont été engagées dans chaque bureau?
7. Quelle était la langue maternelle de chacun?
8. Combien étaient a) bilingues, b) unilingues?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Sept.

2. Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver.

3. Aucune.

4. Sans objet.

5. Sans objet.

6, 7 et 8: —

Bureaux	Embau- chés	Langue maternelle	Bilingue	Uni- lingue
Halifax	1	Anglais	—	1
Montréal	8	Français	8	—
Ottawa	3	Français	3	—
Toronto	5	Anglais	1	4
Winnipeg	4	Anglais	—	4
Edmonton	2	Anglais	—	2
Vancouver	2	Anglais	—	2

## LE RAPPORT SEDGWICK

Question n° 504—**M. Rodrigue:**

1. Est-ce que le gouvernement a l'intention de donner suite au rapport relatif à une enquête faite par M. Joseph Sedgwick, C.R., sur les problèmes créés par les visiteurs et les non-immigrants qui font une demande de résidence permanente au Canada?

2. Quand seront présentés les projets de lois destinés à corriger la situation?

3. Combien de personnes ont participé à l'enquête?

4. Quel a été le montant versé en honoraires pour cette enquête?

5. Quel a été le coût des autres dépenses?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Oui.

2. Aussitôt que possible. Il y aura probablement nécessité d'amender la législation.